Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 15 novembre 2023, 18h00
Salle du Conseil de ville au Bourg

51 membres sont présents:

Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cacciabue Anna Louise, Celik Pir Chè, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Eggimann Roman, Eggli Roland, Gloor Yannick, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Müller Lukas, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion, Varrin Océane, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Francescutto Luca, Gerber Andreas, Hamdaoui Mohamed, Leuenberger Bernhard, Magnin Nadia, Maurer Stefan, Schneider Veronika, Tonon Ariane, Vouillamoz Naomi

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Pittet Natasha

Absences excusées:

-

Présidence:

Loderer Benedikt, président du Conseil de ville

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 16 novembre 2023, 18h00
Salle du Conseil de ville au Bourg

49 membres sont présents:

Augsburger-Brom Dana, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cacciabue Anna Louise, Celik Pir Chè, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Eggli Roland, Gerber Andreas, Gloor Yannick, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Loderer Benedikt, Maurer Stefan, Moeschler Marie, Molina Franziska, Müller Lukas, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion, Varrin Océane, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Zumstein Joël

Absences excusées:

Arnold Niels, Eggimann Roman, Francescutto Luca, Hamdaoui Mohamed, Leuenberger Bernhard, Magnin Nadia, Schneider Veronika, Stocker Julien, Tonon Ariane, Vouillamoz Naomi, Wiederkehr Martin

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Pittet Natasha

Absences excusées:

-

Présidence:

Loderer Benedikt, président du Conseil de ville

1. Révision totale du Règlement de la Ville

Vu le rapport de la Commission RRV du 25.09.2023, vu l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête :

I. Il approuve en deuxième lecture la révision totale du Règlement de la Ville de Bienne conformément à son arrêté du 8 juin 2023 et du rapport du 25 septembre 2023 de la Commission spéciale RRV dans le tableau synoptique annexé avec les amendements marqués (« arrêté du Conseil de ville du 15.11.2023 »).

II. Il recommande aux ayants droit au vote biennois d'approuver le projet d'arrêté communal suivant :

Vu le message du Conseil de ville du 15 novembre 2023, et sur la base de l'art. 12, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne arrête :

1. La révision totale du Règlement de la Ville de Bienne est acceptée.
2. Le Conseil municipal est chargé d'appliquer le présent arrêté, sous réserve de l'approbation du nouveau Règlement de la Ville par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne.

III. Il approuve le projet de message du Conseil de ville aux ayants droit au vote biennois concernant la révision totale du Règlement de la Ville.

IV. Il radie du rôle comme étant réalisées les interventions parlementaires suivantes en lien avec la révision totale du Règlement de la Ville :

- Postulat 20130316, Joël Haueter, Groupe UDC/Les Confédérés, « Degré d'autofinancement et part de l'endettement brut »
- Postulat interpartis 20150038, Dennis Briechle, PVL, Sandra Schneider, UDC, Reto Gugger, PBD, « Indication transparente des intérêts »
- Postulat 20150182, Lena Frank, 20150182, Lena Frank, Les Verts, « Création du droit de proposition pour les étrangères et étrangers »
- Postulat 20150377, Niklaus Baltzer, Groupe socialiste, « Modification des conditions d'élection des membres de commissions »
- Motion interpartis 20160111, Joël Haueter, UDC, Stefan Kaufmann, FDP, Nathan Güntensperger, PVL, Reto Gugger, PBD, « Frein à l'endettement conforme au MCH2 pour la Ville de Bienne »
- Motion urgente 20160078, Peter Bohnenblust, FDP, « Nouvelle réglementation des compétences en matière de crédits d'étude »
- Motion interpartis 20180224, Christoph Grupp, Les Verts; Salome Strobel, SP; Mohamed Hamdaoui, PSR; Julien Stocker, PVL; Titus Sprenger, Passerelle; Levin Koller, JS, « Protection du climat au niveau de la Constitution biennoise »
- Postulat urgent 20200184, Steinmann Alfred, Groupe SP/JS, « Capacité du Parlement à rendre des décisions lors de situations de crise »

2. Stratégie financière 2033

Vu le rapport du Conseil municipal du 27 septembre 2023, vu l'art. 50, al. 1, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête :

1. Il prend connaissance de la « Stratégie financière 2033 ».

2. Il transmet les prises de position suivantes concernant la « Stratégie financière 2033 » au Conseil municipal:

   - Il faut compléter le chapitre 4 de la stratégie financière en soulignant la situation insuffisante en termes de recettes et en ajoutant que la Ville se fixe pour objectif d'augmenter les recettes de manière acceptable sur le plan social.

   - Il convient de modifier comme suit les leviers de pilotage dans l'encadré « Revenus d'exploitation » au chapitre 5.2 :
     ~~*La quotité d'impôt maximale doit être inférieure à la médiane du canton de Berne.*~~

   - Il convient de modifier comme suit les leviers de pilotage dans l'encadré « Charges d'exploitation » au chapitre 5.2 :
     Les charges peuvent être ~~*réduites*~~ stabilisées à moyen terme.

   - Il convient de modifier comme suit les leviers de pilotage dans l'encadré « Investissements » au chapitre 5.2 :
     Les investissements doivent être clairement priorisés.
     ~~*Les investissements doivent être plafonnés de manière à atteindre le plus haut degré d'autofinancement possible.*~~
     Les coûts induits des nouveaux investissements doivent être pris en considération.
     ~~*Les désinvestissements sont si possible utilisés pour rembourser les dettes.*~~

   - Au lieu de la valeur cible concrète pour le degré d'autofinancement telle qu'elle est formulée à la page 11 de la stratégie financière, le Conseil municipal est prié de conserver la formulation générale telle qu'elle est exposée ailleurs : la stratégie financière vise l'augmentation du degré d'autofinancement des investissements nets.

   - Il faut compléter l'indicateur de la quotité de la charge des intérêts de façon à ce que les revenus des intérêts provenant des droits de superficie et des biens immobiliers soient pris en compte en plus des revenus des intérêts (groupe de matières 440).

   - Le Conseil municipal est prié de présenter aussi l'évolution des capitaux propres, notamment des capitaux propres « disponibles », au chapitre 8.4 de la stratégie financière.

   - La stratégie financière devrait mentionner le résultat opérationnel et non pas (uniquement) le résultat de l'activité d'exploitation. L'évolution du résultat opérationnel devrait aussi être présentée au chapitre 8.4.

Secrétariat parlementaire